



# **RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES DES POINTS FOC AUX MEMBRES DES CELLULES DE SUIVI DES VBG**

## **DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**

**Du 17 au 19 Juillet 2019  
Royaume Hôtel , Yamoussoukro**



### **Elaboré par :**

**KOULIBALI Aminata**

et

**KOUADIO Ahi Toussaint,**

Experte VSBG  
PNUD

Attaché Social,  
Promoteur de capacités VBG

## SOMMAIRE

<b>RUBRIQUES</b>	<b>PAGES</b>
Introduction	<b>3</b>
I. Objectifs, Résultats attendus et Profils des participants	<b>3</b>
1.1. Objectif principal	<b>3</b>
1.2. Objectifs spécifiques	<b>4</b>
1.3. Résultats	<b>4</b>
1.4. Profil des participants	<b>4</b>
II. Modalités de mise en œuvre	<b>5</b>
2.1. Méthodologie de travail	<b>5</b>
2.2. Prise en charge des participants	<b>5</b>
2.3. Personnes ressources pour l'organisation et la facilitation	<b>6</b>
III. Déroulement de l'atelier	<b>6</b>
3.1. La cérémonie d'ouverture	<b>6</b>
3.2. Déroulement de la formation proprement dit	<b>7</b>
3.3. Les sujets ayant fait l'objet de plus de discussions.	<b>8</b>
	<b>11</b>
IV. Recommandations	
V. Les prochaines étapes	<b>13</b>
VI. Evaluations de la formation	<b>14</b>
VII. Cérémonie de clôture	<b>16</b>
VIII. Annexes	<b>16</b>

## INTRODUCTION

Pour marquer de plus en plus son engagement dans la lutte contre les VBG, le Ministère de la justice et des droits de l'homme, à travers la Direction des Affaires Civiles et Pénales a, par une dépêche n°009/MJDH/DACP du 08 avril 2019, désigné au sein de ladite Direction, un point focal VBG et invité

les différentes Cours d'Appel à en faire autant. Elle a en outre instruit les Tribunaux de première Instance et leurs Section détachées de mettre en place, chacun en ce qui le concerne, une cellule de suivi des procédures liées aux VBG. Ce qui est aujourd'hui chose faite.

A cet effet, en vue de renforcer les capacités de ces points focaux, le MJDH prévoit organiser 02 ateliers de renforcement de capacités techniques de deux (02) jours chacun avec l'appui financier et technique du PNUD.

Ces ateliers réuniront les membres des cellules de suivi des procédures en matière de Violences Basées sur le Genre créées au sein des tribunaux de premier degré et des points focaux désignés au sein de chaque Cour d'Appel ainsi que la Direction des Affaires Civiles et Pénales.

Ce présent rapport rend compte de **la deuxième session** de formation, organisée **du 17 et 19 juin au royaume hôtel de Yamoussoukro.**

## **I. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET PROFILS DES PARTICIPANTS**

### **1.1. Objectif principal**

Renforcer les compétences techniques et sensibiliser les membres des cellules de suivi des procédures liées aux VBG et des points focaux des Cours d'Appels aux questions de VBG/VSC et à la protection des victimes de VBG/VSC.

### **1.2. Objectifs spécifiques**

- Former les points focaux VBG sur la question des VBG ;
- Sensibiliser les magistrats et les greffiers à accorder une attention particulière aux victimes de VBG ;
- Rendre efficace l'action des cellules de suivi des VBG des tribunaux
- Sensibiliser les magistrats et les greffiers points focaux VBG à collaborer avec les plateformes de lutte contre les VBG
- Renforcer l'efficacité de la justice en matière de prise en charge des cas de **VSBG**,

### **1.3. Résultats**

Au terme de cette session de formation,

- Les points focaux VBG **sont formés sur les VBG** ;
- Les magistrats et greffiers sont Sensibilisés à accorder une attention particulière aux victimes de VBG ;
- L'action des cellules de suivi des VBG des tribunaux sera efficace ;

- Les magistrats et greffiers des cellules VBG sont sensibilisés à mieux collaborer avec les plateformes de lutte contre les VBG et les autres structures de prise en charge ;
- L'efficacité de la justice en matière de prise en charge des cas de VSBG est renforcée.

#### 1.4. Profil des participants

Les participants à cette formation étaient au nombre de 30 dont 20 Magistrats (Juges d'instructions et substitut de procureurs) et 10 Greffiers.

Au nombre de ces participant il y avait 08 femmes (06 magistrats et 02 greffiers).

N°	JURIDICTION/SERVICE/LOCALITE	NBRE
1	DACP / DIRECTEUR	01
2	DACP /SOUS DIRECTEUR	01
3	SOUBRE	01
4	ADZOPE	02
5	AGBOVILLE	02
6	GRAND BASSAM	01
7	SASSANDRA	01
8	TABOU	01
9	DANANE	01
10	YOPOUGON	02
11	TOUBA	01
12	ABOISSO	01
13	LAKOTA	02
14	GAGNOA	02
15	KORHOGO	02
16	BOUNDIALI	01
17	BOUNA	02
18	BOUNDOUKOU	01
19	SAN PEDRO	02
20	SINFRA	01
21	PLATEAU	01
22	GUIGLO	01
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>

## II. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

### 2.1. Méthodologie de travail

Cette formation utilisera les techniques andragogiques et sera faite de :

- Exposés illustrés
- Brainstorming
- Evaluation
- Etudes de cas
- Echanges d'expériences

### 2.2. Prise en charge des participants

Les participants ont été tous hébergés à l'hôtel. Ils ont bénéficié tous d'un forfait pour leur dîner tous les soirs et d'une prime de transport à la fin de la formation via leur compte mobile money.

Pendant la formation, tous les participants ont eu droit à des pauses café et des pauses déjeunés. Il a été mis à leur disposition les kits (*note de format A5, d'un stylo bleu, les termes de référence et une chemise cartonnée*) et les supports de la formation en version électronique leur ont été remis via leur adresse e-mail et sur des clés USB.

### **2.3. Personnes ressources pour la facilitation de l'atelier**

Cet atelier s'est déroulé sur 02 jours. Il a été co-animé par **un promoteur de capacités en prévention et en réponse aux VBG, M. Kouadio Ahi Toussaint**, par l'experte VSBG du PNUD, **madame Koulibali Aminata**, appuyé par 03 personnes ressources : le directeur des affaires civiles et pénales, **M. Daniogo Klofanhan N'Golo**; l'Avocat général **Djevié Aka Bruno** du Parquet Général d'Abidjan, expert ayant identifié les domaines de collaboration à améliorer entre police judiciaire et justice et enfin le docteur **Akabrou Ibrahima**, directeur du laboratoire de la police scientifique.

## **III. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

### **3.1. La cérémonie d'ouverture**

Elle a été marquée par 02 allocutions à savoir :

Mme KOULIBALI AMINATA, experte VBG au PNUD, a rappelé l'importance que le PNUD accorde à cet atelier qui constitue un appui important à la réponse au défi majeur du renforcement de la prise en charge juridique et judiciaire de qualité incluant les questions de collecte et d'administration de la preuve pour une lutte efficace contre l'impunité. Car de la capacité des acteurs judiciaires dépendent la perspicacité, l'efficacité et de la durabilité de la réponse judiciaire apportée aux violences basées sur le genre. Elle a rappelé les actions du PNUD en matière de lutte contre les VSBG / VBG aussi bien avec les acteurs du secteur de la sécurité (construction des bureaux d'accueil genre) qu'à l'endroit de la justice (mission internationale de partage d'expériences et appui aux bureaux d'assistance judiciaire etc). Elle a salué l'engagement du MJDH à lutter efficacement contre les VBG après la mission internationale de partage d'expérience qui a permis aujourd'hui non seulement d'intégrer les modules sur les VBG dans les curricula de formation initiale des auditeurs de justice, mais également de créer les cellules de suivi des VBG au sein des tribunaux dont le renforcement des compétences nous réunit dans cette salle. Elle a terminé par réitérer l'engagement du Programme des Nations Unies pour le Développement à poursuivre son appui à l'ensemble des acteurs notamment les acteurs judiciaires pour combler le gap de l'axe 2 de la stratégie nationale de lutte contre les VBG sur l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité dans une perspective d'efficacité et de consolidation de la paix.

A sa suite, M. Daniogo Klofanhan, Directeur des Affaires Civiles et pénales du ministère de la justice et des droits de l'homme, tout en souhaitant la bienvenue aux participants a exprimé les remerciements du ministère de la justice au PNUD pour l'appui dont a bénéficié ce ministère pour effectuer la mission internationale de partage d'expériences au Rwanda et en RDC. Pour lui, cette mission permettra à la Côte d'Ivoire d'améliorer sa réponse juridique et judiciaire aux VSBG. C'est pourquoi, il s'est voulu rassurant en affirmant qu'il leur revient de faire en sorte que les recommandations soient mises en œuvre, ce qui leur faciliterait la tâche et améliorerait la qualité de la réponse. C'est d'ailleurs la mise en œuvre d'une de ces recommandations qui a été la création des cellules de suivi des VBG au sein des tribunaux et la désignation de points focaux VBG dans les cours d'appel et à la DACP. En plus de cela, les VBG ont été intégrés à la formation initiale des magistrats. Il a, pour finir, encouragé les participants à accorder un grand intérêt à cette formation afin d'être plus opérationnel dans leur rôle de point focal VBG et de mieux collaborer avec les plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG, avant de procéder à l'ouverture de l'atelier

### **3.2. Déroulement de la formation**

Après les allocutions, un tour de table a été fait pour la présentation des participants et pour relever les différentes attentes des participants dont les principales sont :

- Avoir une idée bien claire de ce que recouvre la notion de VBG
- Connaître toutes les infractions auxquelles elle ramène afin de mieux organiser la poursuite et la répression
- Connaître les textes liés aux VBG
- Connaître les procédures de traitement des cas de VBG
- Connaître les différents modes d'administration de la preuve
- Comment organiser la comparution des victimes à l'audience et surtout la confrontation avec les victimes ?
- Connaître la prise en charge des victimes et l'assistance psychologique qui doit être apportée
- Connaître les organes assistant la justice dans la lutte contre les VBG
- Connaître le rôle du point focal VBG des cellules de suivi des VBG
- Former tous les magistrats en fonction afin d'être au même niveau d'information
- Savoir comment lutter efficacement contre les VBG en tant qu'acteur judiciaire.

Au cours de la formation, douze (11) modules de formation ont été présentés, suivis d'échanges articulés autour de partages d'expérience. Aussi, des séances d'exercices pratiques individuelles et collectives ont été réalisées afin de permettre aux participants de s'approprier les concepts et les habiletés que nécessitent la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre aussi bien situation de normalité que d'urgence.

Par ailleurs, la formation a été encadrée par deux (02) évaluations (pré-test et post-test). Ce qui a permis aux facilitateurs d'évaluer le niveau des participants en VBG avant et après la formation.

Les facilitateurs à leur tour ont été évalués par les participants à la fin de chaque journée.

A la fin de la formation, les facilitateurs et les participants ont parcouru ensemble les attentes exprimées à l'entame de la formation pour voir si elles ont été satisfaites. Il s'est avéré que à part les attentes qui nécessitaient une prise de décision, celles relatives à la session ont toutes été satisfaites au dire des participants.

<b>Modules de formation</b>	<b>Responsable</b>
Mythes et réalités	KOULIBALI AMINATA
Les généralités sur les VBG (ampleur, définitions, facteur favorisant, Conséquences et classification)	KOUADIO AHI TOUSSAINT
Principe directeurs	KOUADIO AHI TOUSSAINT
Outil de classification et exercices	KOUADIO AHI TOUSSAINT
La PEC multisectorielle de VGB	KOULIBALI AMINATA
Les Conséquences des MGF	KOULIBALI AMINATA
Mécanisme de coordination, Plateforme VBG : Rôle et Fonctionnement Les mécanismes de référence	KOULIBALI AMINATA
Violences sexuelles liées aux conflits	KOULIBALI AMINATA
Dispositif législatif relatif aux VBG /cadre juridique de répression des VBG/ Loi VIH SIDA	DANIOGO KLOFANHAN NGOLO
Techniques d'enquête en matière de VSBG/ collecte et administration de la preuve	DJEVIE AKA BRUNO
Police scientifique et administration de la preuve Gestion de scène de crime	DR AKABROU IBRAHIMA NOUHOU
La situation de l'enfant victime/ témoin de VSBG et de l'enfant auteur	DJEVIE AKA BRUNO

### **3.3. Les sujets ayant fait l'objet de plus de discussions.**

Durant ces deux jours de formation, la plupart des discussions ont portées sur les points suivants :

- Les causes et les facteurs favorisant des VBG;
- **Les types de VBG** ( Le cas d'un mineur de 15 ans ayant eu des rapports sexuels avec un autre mineur du même âge );
- Les principes directeurs (la confidentialité);
- Les textes portant répression des MGF;
- La saisine de la police scientifique ;
- Les infractions commises par les mineurs de 15 ans;
- La collaboration entre Procureurs et OPJ et entre juges d'instructions et OPJ;
- L'effectivité de la protection sociale (centres de transit)

#### **Les causes et les facteurs favorisant des VBG**

Ce point a été débattu pendant la présentation du module sur les généralités en VBG. L'un des participant estimait que la pauvreté devrait être citée comme une cause des VBG. Les explications fournies par le facilitateur ont permis de comprendre que les causes étaient les éléments fondamentaux à partir desquels des facteurs (favorisant) selon le contexte, pouvaient provoquer la survenue des VBG. Ainsi ces facteurs à eux seuls ne pouvaient engendrer des VBG si ces causes n'existaient pas. De même dans un contexte où il n'y a pas d'inégalité de sexe et où les droits de l'homme sont respectés et où il n'y a pas d'abus de pouvoir, la pauvreté ne pourraient favoriser la survenue des VBG.

#### **Les types de VBG (Le cas d'un mineur de 8 ans ayant introduit un objet dans l'anus d'un autre mineur du même âge);**

A la suite de la présentation sur les généralités, l'un des participants a voulu savoir comment qualifier le cas d'un mineur de 8 ans ayant introduit un objet dans l'anus d'un autre mineur du même âge au cours d'un jeu. Plusieurs participants ont pu donner leur point de vue. A la suite de ces réactions, le facilitateur a apporté les clarifications suivantes :Au regard des définitions de chaque type d'incident l'on serait tenté de qualifier cet incident de viol, cependant vu le contexte (une partie de jeux d'enfant) et l'âge des enfants (08 ans) cet incident ne peut constituer un cas de VBG.

#### **Les principes directeurs (la confidentialité);**

Ce sujet a été abordé au cours de la présentation du module portant sur les principes directeurs. Il avait pour objectif de faire connaître aux participants les principes qui gouvernent la prise en charge de tous les cas de VBG et leur intérêt dans le travail de tout acteur avec les survivants. Ainsi pour le prestataire



il est recommandé de ne communiquer les informations concernant la personne survivante qu'avec l'accord de celle-ci. Cependant dans le cadre de la loi le principe peut être violé étant entendu qu'il est fait obligation à tout fonctionnaire de dénoncer les infractions dont ils ont connaissance dans le cadre de la loi.

### **Les textes portant répression des MGF**

Au cours de la présentation du module sur le Dispositif législatif relatif aux VBG /cadre juridique de répression des VBG/ Loi VIH SIDA, l'un des participants a présenté un cas réel qui a suscité des débats houleux : Il s'agissait de donner une interprétation de la loi concernant une dame qui, ayant fait l'objet de rejet par sa communauté parce que n'étant pas excisée, a décidé volontairement de se faire exciser. A la suite des points de vue donnés par certains participants, le facilitateur a en définitive fait savoir à tous que ce cas constituait une infraction à la loi pénale au regard des textes.

### **Les infractions commises par les mineurs de 15 ans;**

Ce point a également été longuement débattu au cours de la présentation sur le Dispositif législatif relatif aux VBG /cadre juridique de répression des VBG. De façon spécifique les participants voulaient que la lumière soit faite sur la responsabilité de deux mineurs de 15 ans (fille et garçon) qui ont eu des rapports sexuels vu que les nouveaux textes stipulent que les rapports sexuels sont proscrits avec des mineurs de 15 ans.

Le facilitateur a estimé qu'il fallait tenir compte de la partie plaignante mais également rechercher celui ou celle qui avait l'initiative de l'acte.

**La saisine de la police scientifique et la gestion de la scène de crime**, notamment les prélèvements - conditionnement –transport des traces a suscité beaucoup d'échanges. A cet effet, le directeur a rassuré les participants quant à la disponibilité de la PS à les accompagner dans la recherche de la preuve. A cet effet, la PS peut être saisie par requête ou par réquisition, et les antennes régionales délocalisées leur permettent d'être proches des différents acteurs locaux. Il les a rassurés de la disponibilité de la PS.

### **La collaboration entre Procureurs et OPJ et entre juges d'instructions et OPJ**

A la suite de la présentation du module portant sur les Techniques d'enquête en matière de VSBG/ collecte et administration de la preuve, les participants ont évoqué des difficultés relatives à la collecte de preuve. Le facilitateur après avoir expliqué les techniques à adopter, a recommandé aux procureurs et aux juges d'instructions une étroite collaboration avec les OPJ (officiers de police judiciaire).

### **L'effectivité de la protection sociale (centres de transit)**

Le point de discussion portant sur l'effectivité de la protection sociale notamment l'existence des centres de transit est survenu à la suite de la présentation du module relatif à la situation de l'enfant victime/ témoin de VSBG et de l'enfant auteur.

En effet vu l'insuffisance de ces centres et le nombre de plus en plus élevé des auteurs, les participants ont souhaité la création de plus de centres de transit pour une action plus efficace de la justice.

#### IV. RECOMMANDATIONS

N°	ACTIONS	RESPONSABLES
01	Organiser un cadre (atelier) d'échanges entre les points focaux VBG sur le fonctionnement des cellules de suivi des procédures liées aux VBG	PNUD/MFFE/MJDH
02	<b>Mettre les plateformes VBG en rapport avec les cellules de suivi et les points focaux</b>	MIDH
03	Faire le suivi des actions des cellules de suivi des VBG des tribunaux et sections détachées	MJDH/ PNUD
04	<b>Équiper les cellules de suivi</b>	MJDH/ PNUD
05	Prévoir au sein des TPI et sections détachées, des locaux spécialement dédiés aux travaux des cellules de suivi des procédures liées aux VBG	MJDH/MIDH

#### V. LES PROCHAINES ETAPES

Actions	Période	Responsables
Restitution de la session dans les différents services	Avant les vacances judiciaires	Participants
Adresser un rapport de restitution au point focal de la DACP	Avant le 15 Aout	Participants

#### VI. EVALUATIONS DE LA FORMATION

##### Evaluation des participants (pré et post tests)

Les participants ont été ponctuels, assidus et actifs pendant la durée de l'atelier de formation. Les tableaux ci-après résument les notes obtenues par les participants aux pré et post tests.

##### **Tableau I : Notes obtenues aux pré et post tests par les participants**

N° PARTICIPANTS	PRE TEST		POST TEST		ECART (GAIN)
	NOTE/20	%	NOTE/20	%	%
1	09	45	16	80	+40
2	11	55	16	80	+25
3	12	60	18	90	+30
4	09	45	19	95	+50
5	11	55	19	95	+45
6	14	70	18	90	+20
7	13	65	18	90	+25
8	13	65	15	75	+10
9	11	55	17	85	+30
10	12	60	18	90	+30
11	10	50	17	85	+35
12	13	65	18	90	+25
13	14	70	19	95	+25
14	11	55	16	80	+25
15	10	50	11	55	+5
16	10	50	17	85	+35
17	14	70	19	95	+25
18	10	50	13	65	+15
19	09	45	19	95	+50
20	20	100	20	100	+00
21	10	50	17	85	+35
22	09	45	13	65	+20
23	12	60	19	95	+35
24	12	60	19	95	+35
25	11	55	17	85	+30
26	15	75	19	95	+20
27	11	55	09	45	-10
28	12	60	17	85	+20
29	10	50	13	65	+15
30	09	45	12	60	+15
<b>Moyenne</b>	<b>11,56</b>		<b>16,6</b>		<b>+25,60</b>

### Commentaires des tableaux du pré et post test

Les résultats du pré et du post- test montrent que tous les participants présents ont participé au pré-test et au post test.

Sur les 30 participants, seuls 05 n'avaient suffisamment de notions en matière de VBG (avec la note 09/20).

- Le pré-test a montré que la plupart des participants ont des prérequis par rapport à la thématique car les moyennes varient de 100% à 45% et la moyenne générale est de 11,56.
- Au niveau du post test, les participants ont obtenu de bien meilleures notes à titre illustratif les moyennes varient également de 100% à 45% et la moyenne générale est de 16,6.

## Evaluation journalière des formateurs

Tout au long de la formation, les participant(e)s ont été amenés à apprécier la qualité des interventions des facilitateurs et des supports. La synthèse des évaluations journalières du degré de satisfaction des participants apparaît dans le tableau ci-dessous :

<b>Appréciation des participants</b>	<b>J1</b>	<b>J2</b>
Très satisfait	12	10
Satisfait	18	20
Non satisfait	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

Les participant(e)s étaient très satisfaits ou satisfaits du contenu des modules et de la méthode utilisée par les formateurs pendant les deux jours.

## **VII. CEREMONIE DE CLOTURE**

Elle a été marquée par deux allocutions.

Après la présentation du rapport synthèse de l'atelier et des mots des représentants des facilitateurs et des participants, la parole fut laissée à, Mme. KOULIBALY AMINATA, qui au nom du PNUD, s'est réjoui du bon déroulement des travaux et a réaffirmé l'engagement du PNUD à soutenir l'Etat de la Cote d'Ivoire dans la lutte contre les VBG. Elle s'est engagée à faire remonter les recommandations formulées par les participants à sa hiérarchie et a souhaité une bonne collaboration entre les participants et les plateformes de lutte contre les VBG.

M.DANIOGO KLOFANHAN N'GOLO, le Directeur des Affaires Civiles et pénales a, au nom du ministère de la justice et des droits de l'homme, affirmé qu'après la mission internationale de partage d'expériences et ensuite de cette formation, il est évident que la justice se trouve au centre de la réponse aux VBG et c'est elle qui est chargée de donner un sens réel à la politique nationale de lutte contre les VBG. C'est pourquoi ils s'engagent à jouer le rôle qui est le leur. Mais pour se faire, il faut que l'ensemble des magistrats, ou à défaut, les juges d'instructions, les procureurs et les juges des enfants soient formés. Il entreprendra bientôt des démarches auprès des partenaires comme le PNUD pour que l'ensemble des magistrats en fonction, non membres des cellules VBG soient formés.

Il a rappelé qu'après cette formation qui représente la deuxième de la série, deux autres séminaires seront organisés après les vacances judiciaires. L'atelier a pris fin à 18h 30 minutes sur une note d'espoir pour une franche implication des acteurs judiciaires engagés dans la lutte contre les VBG.

## **VII. ANNEXES**

Agenda

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLE
<b>Jour 1, jeudi 18 juillet 2019</b>		
7H-08H30	Arrivée des participants Cérémonie d'ouverture et présentation des participants Cadrage de l'atelier (objectifs, résultats attendus, méthodologie, formalités de prise en charge)	<b>PNUD/ Facilitateurs</b>
08H30-09H00	Cérémonie d'ouverture	<b>PNUD/MJDH</b>
09h-10h00	Pré-test et correction Mythes et réalités sur les VBG	<b>Facilitateurs/participants</b>
10H à 10H15	<b>Pause-café</b>	
10H15 à 11H15	Généralités sur les VBG : Ampleur, Définition, Facteurs Favorisants, Conséquences, conséquence MGF	<b>Facilitateurs</b>
11H15 à 12H15	Outil de classification des incidents VBG + Exercice	<b>Facilitateurs</b>
12h15-13h	Caractère multisectorielle de la prise en charge des VBG	<b>Facilitateurs</b>
13H à 14H30	<b>Pause Déjeuner</b>	
14H30 à 15H30	Principes directeurs	<b>Facilitateurs</b>
15H30 à 16H 30	Mécanisme de coordination, Plateforme VBG : Rôle et Fonctionnement Les mécanismes de référence	<b>Participants/ facilitateurs</b>
16H45à 17H45	Violences sexuelles liées aux conflits	<b>Facilitateurs</b>
16H30 à 16H45	<b>Pause-café</b>	
<b>Jour 2</b>		
8H à 8H15	Recap jour 1	<b>Participants</b>
8H15 à 10H00	Dispositif législatif relatif aux VBG /cadre juridique de répression des VBG/ Loi VIH SIDA	<b>Facilitateurs</b>
10H à 10H15	<b>Pause-café</b>	
10H15 à 12H15	Techniques d'enquête en matière de VSBG/ collecte et administration de la preuve	<b>Facilitateurs</b>
12h15-12h30	La situation de l'enfant victime/ témoin de VSBG et de l'enfant auteur	<b>Facilitateurs</b>
12h30-13h30	<b>Pause Déjeuner</b>	
13h30-16h30	Police scientifique et administration de la preuve/ gestion de scène de crime	<b>Facilitateurs/PS</b>
16h30-16h45	<b>Pause -café</b>	
16h45-18h00	Recommandations Post test et correction	<b>Participants/ facilitateurs</b>
18H00	<b>Fin de l'atelier</b>	
		<b>Mots de fin PNUD/DACP</b>

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA FORMATION SUR LES VBG**

**YAMOOUSSOUKRO, du 18 au 19 juillet 2019**

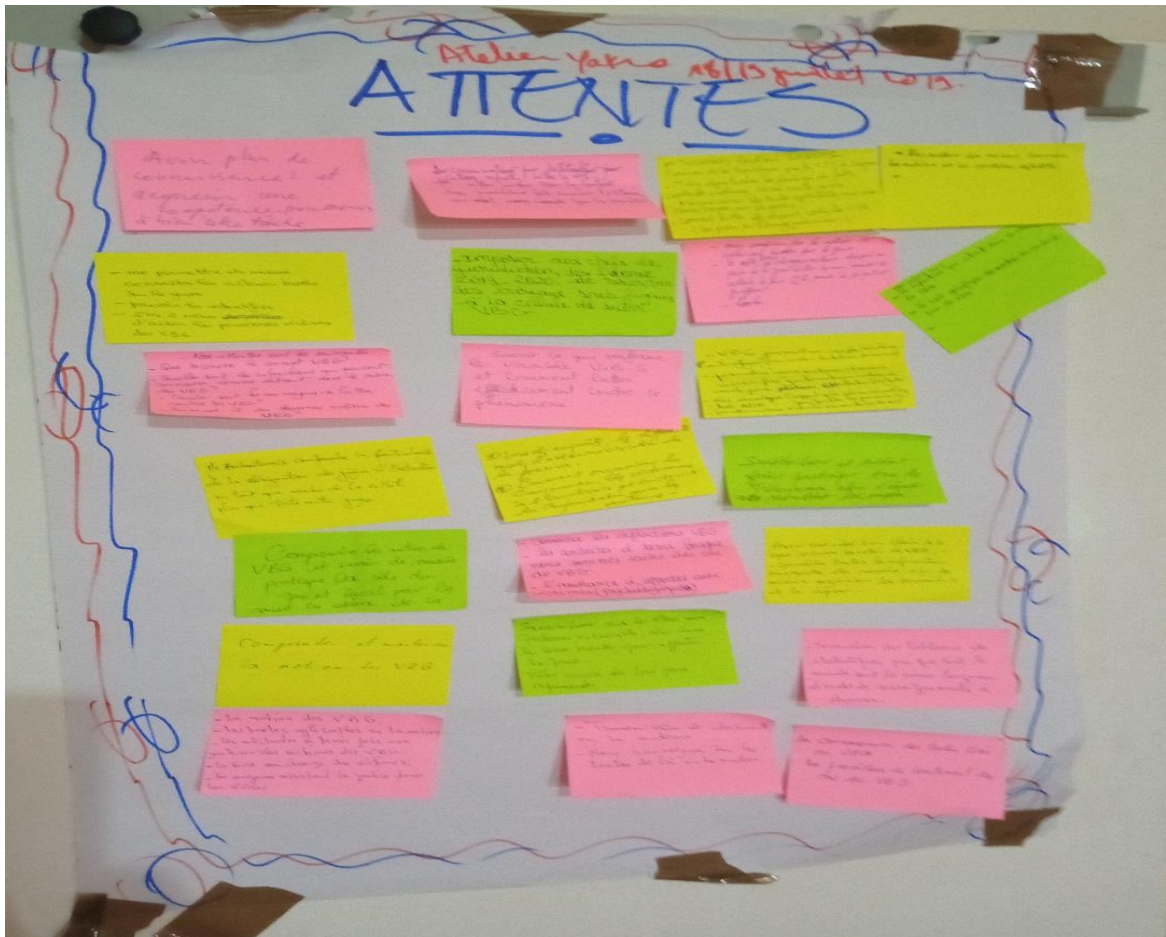
<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>STRUCTURE/ FONCTION</b>	<b>E-mail</b>	<b>CONTACT</b>	<b>Localité</b>
AKMEL GRODJOUÉ FELIX	GREFFIER CORRECTIONNEL	maitrefelixakmel@gmail.com	49 49 84 69	KORHOGO
ATTE MARIUS HERMANN	JUGE INSTRUCTION	mariusatte@yahoo.fr	58 12 91 01	DANANE
BEHIRI MARIETTA ROSELINE	JUGE INSTRUCTION	behirirosy@yahoo.fr	06 79 64 78	ADZOPE
BOUAHOULI DEHI DENIS	JUGE INSTRUCTION	dehidenisb@gmail.com	65 79 23 95	LAKOTA
BROU KOUAME BRINDOU JEAN NOEL	JUGE INSTRUCTION	brindoujeannoel@gmail.com	07 70 90 08	GRAND- BASSAM
COULIBALY SALIMATA GODOH	GREFFIER D'INSTRUCTION		05 79 27 35	ABIDJAN
DADIE AHI MARIE FRANCE	JUGE INSTRUCTION	dadiemariefrance2016@gmail.com	05 82 88 63	KORHOGO
DANIOGO KLOFANHAN NGOLO	DACP	dazohoba@yahoo.fr	07 07 12 66	ABIDJAN
DIENGLLOUI OLIVIER	GREFFIER D'INSTRUCTION	deinglouiokivier@gmail.com	47 80 63 65	GUIGLO
KOUADIO ADJOUA MARTINE EPSE DJIZOE	SUBSTITUT DU PROCUREUR	martydjizoe@yahoo.fr	07 11 45 79	ABIDJAN
DOUDOU YVES STEPHANE	JUGE INSTRUCTION	dousteph@gmail.com	05 39 17 08	TOUBA
GOGOUA LOUIS CLEMENT LAGO	JUGE INSTRUCTION	gogoua43@gmail.com	04 56 92 19	BOUNA
GOUIN GUY ROGER	DACP/SD	guyroger_gouin@yahoo.fr	08 49 60 28	ABIDJAN
GOULEWON TOH VINCENT	JI San Pedro	gtovince92@gmail.com	06 24 90 90	SAN-PEDRO
GRE PATRICK JULIUS	GREFFIER D'INSTRUCTION	grepubrick63@gmail.com	07 33 92 89	BOUNA
KEITA FATOU KOFFI	PNUD/AAF	fatou.koffi-keita@undp.org	48 10 72 09	ABIDJAN
KOFFI PETUNIA	SUBSTITUT DU PROCUREUR	petuniakoff@gmail.com	08 56 17 27	ABOISSO
POKOU KOFFI	SUBSTITUT RESIDENT	pokoukoffi@ymail.com	04 24 23 72	BOUNDIALI

<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>STRUCTURE/ FONCTION</b>	<b>E-mail</b>	<b>CONTACT</b>	<b>Localité</b>
KOFFI YAO TRESOR	JUGE INSTRUCTION	tresorkoyat@gmail.com	49 97 68 96	SOUBRE
KOUADIO AHI TOUSSAINT	INFS/PROMOTEUR DE CAPACITE	ahikouadio@gmail.com	08 32 14 33	ABIDJAN
KOUASSI BORIS	JI AGBOVILLE	kouassib9122@gmail.com	08 47 37 77	AGBOVILLE
KOULIBALI AMINATA	PNUD/EXPERT VS	aminata.koulibali@undp.org	59 49 91 67	ABIDJAN
KRA BORIS HONORE	JUGE	boriskrahonore@gmail.com	58 45 55 56	SASSAN DRA
N'GUESSAN RAPHAEL	PNUD/CHAUFFEUR	raphael.nguessan@undp.org	69 55 97 31	ABIDJAN
NIAMKEY TAIBLA MANZAN EPIPHANIE	SUBSTITUT DU PROCUREUR	epiphanieeniamkey@gmail.com	65 57 54 43	GAGNOA
OUATTARA KENIFOUGONI HABIB	JUGE INSTRUCTION	ouattarabenny@gmail.com	08 17 13 42	TABOU
OUATTARA GNENINKOLNA TIEMOKO	GREFFIER D'INSTRUCTION	ouattaragtiemoko@gmail.com	09 16 48 63	SAN-PEDRO
OULAYE ROLANDE JULIE	JE	chrisyvan1810@gmail.com	09 89 29 26	ABIDJAN
SORO SONGUIFOLO	GREFFIER CORRECTIONNEL	sorosongui3@gmail.com	48 11 56 11	GAGNOA
TAPE IGOR SIDOINE	CHEF DE SECTION	tapygor@gmail.com	05 60 63 19	AGBOVILLE
TAPE LUCIEN	GREFFIER	tapelucien70@yahoo.fr	05 60 82 07	ADZOPE
TIA FELICITE PATRICIA	GREFFIER CORRECTIONNEL		07 18 71 13	LAKOTA
ETTIEN TIEMELE	SR	ettim92@gmail.com	04 44 45 00	BOUNA
ZAHE EDMOND	JI BONDOUKOU	zahedmond@gmail.com	47 47 32 42	BONDOU KOU
KOUAKOU KONAN JACQUES	GREFFIER EN CHEF ADJOINT	konanjacques1234@gmail.com	05 86 56 71	SINFRA
AKABROU IBRAHIMA	POLICE SCIENTIFIQUE/DIRECTEUR	akbnoukou@yahoo.fr	54 53 19 49	ABIDJAN
DJEVIE AKA BRUNO	AVOCAT GENERAL	brunodjeci3@gmail.com	56 56 67 57	ABIDJAN

NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	E-mail	CONTACT	Localité

Annexes

1. Les attentes des participants



2. Photos





Vue d'ensemble



Séance de mise en train